

CHAPITRE 22 – TRIATHLON

1. Composition de l'équipe

- 1.1 Les équipes régionales comptent vingt (20) triathlètes, dont dix (10) hommes et dix (10) femmes, qui ont obtenu les temps de qualification prescrits au paragraphe 6. La participation d'un triathlète qui n'a pu se qualifier pour des raisons opérationnelles peut être envisagée avec l'approbation du gestionnaire des sports régionaux (GSR).

2. Règles générales

- 2.1 La compétition doit se dérouler conformément aux règles de l'Union internationale de triathlon (ITU), qui sont complétées par les règles de Triathlon Canada, et selon le Manuel de référence des championnats des FAC.

3. Suspensions

- 3.1 Durant le championnat, les suspensions minimales ci-dessous s'appliquent lorsque surviennent les infractions suivantes :

3.1.1 Seront traitées selon les règles de l'ITU et de Triathlon Canada.

- 3.2 Se reporter au Chapitre 5 – Suspensions, pour les infractions qui peuvent s'appliquer à n'importe quel sport.

4. Type de championnat

- 4.1 Le championnat comprend deux (2) courses distinctes, comme il est indiqué au paragraphe 5. Un triathlète ne peut s'inscrire qu'à une (1) seule catégorie d'âge dans une (1) course. De plus, les triathlètes ne peuvent participer qu'à la course pour laquelle ils ont soumis un temps de qualification.

5. Épreuves

- 5.1 Le Championnat national de triathlon des FAC comporte les courses suivantes :

5.1.1 Épreuve olympique – 1,5 km natation, 40 km vélo, 10 km course;

5.1.2 Sprint – 750 m natation, 20 km vélo, 5 km course.

6. Temps de qualification

- 6.1 Les temps de qualification précisés ci-dessous constituent les temps de qualification minimum qu'un triathlète des FAC doit avoir obtenu sur un parcours reconnu lors d'une course sanctionnée dans les quatorze (14) mois précédant le jour de la course. Les GSR doivent envoyer les preuves des temps obtenus au GCPS de l'unité hôte au plus tard trente (30) jours avant le début du championnat. Dans des circonstances atténuantes (comme un déploiement), il est possible qu'un militaire n'ait pas eu l'occasion de participer à une course dans les quatorze (14) mois prescrits. Dans pareil cas, il peut présenter une demande écrite au GSFAC, par l'entremise de son GSR, au moins six (6) semaines avant la date du Championnat national de triathlon des FAC.

Distances	Épreuve olympique		Sprint	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Catégories d'âge (ans)				
Moins de 19	2:50:00	2:59:00	1:25:00	1:30:00
20-24	2:50:00	2:59:00	1:25:00	1:30:00
25-29	2:50:00	2:59:00	1:25:00	1:30:00
30-34	2:50:00	2:59:00	1:25:00	1:30:00
35-39	2:50:00	2:59:00	1:25:00	1:30:00
40-44	3:00:00	3:10:00	1:25:00	1:30:00
45-49	3:00:00	3:10:00	1:30:00	1:35:00
50-54	3:10:00	3:20:00	1:40:00	1:45:00
55 et plus	3:20:00	3:40:00	1:50:00	1:55:00

7. Équipement

7.1 Tous les athlètes doivent porter l'équipement/l'uniforme précisés dans le tableau ci-dessous.

OBLIGATOIRE	RECOMMANDÉ
Triathlètes	
<ul style="list-style-type: none"> Les participants doivent s'assurer que l'équipement qu'ils utilisent pendant les épreuves, incluant le vélo, est conforme aux règles de l'ITU et de Triathlon Canada (ou de l'organisme provincial); Les tatouages fournis par le Bureau des sports nationaux. Natation : <ul style="list-style-type: none"> Les bonnets fournis par le Bureau des sports nationaux; La combinaison isothermique peut être permise conformément aux règles de Triathlon Canada (ou de l'organisme provincial). Vélo : <ul style="list-style-type: none"> Casque homologué CSA pendant l'épreuve de vélo. 	<ul style="list-style-type: none"> Lunettes de protection

8. Prévention des blessures

8.1 Il est important que tous les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les soigneurs et les organisateurs passent en revue les stratégies de prévention des blessures. Le Chapitre 6 renferme des renseignements supplémentaires concernant la prévention des blessures liées à ce sport.

9. Récompenses

9.1 Des médailles sont remises aux athlètes, hommes et femmes, qui terminent en première et deuxième positions dans l'épreuve olympique et le sprint. Toutes les récompenses sont basées sur le temps de la puce. Des médailles d'or et d'argent sont décernées dans chaque catégorie pour chaque distance (hommes et femmes), à condition que la catégorie compte un minimum de cinq (5) participants. S'il y a moins de cinq (5) participants dans une catégorie donnée pour n'importe quelle distance (hommes et femmes), seule une médaille d'or sera attribuée (conformément au procès-verbal de la réunion nationale des GSR de 2006).

9.2 Les catégories d'âge, hommes et femmes se divisent comment suit aux fins de remise des prix des FAC :

9.2.1 « ouverte » (moins de 40 ans);

9.2.2 « maîtres » (de 40 à 47 ans);

- 9.2.3 « senior » (48 ans et plus).
- 9.3 La catégorie d'âge d'un participant est fonction de son âge au 31 décembre de l'année de compétition.
- 9.4 Le Prix d'excellence de l'équipe régionale souligne le travail d'équipe dans un sport essentiellement individuel. Il est remis à l'équipe régionale masculine et féminine gagnante dont deux des athlètes dans l'épreuve olympique et un athlète dans l'épreuve du sprint ont enregistré le meilleur chrono combiné.
- 9.5 Le Prix du dévouement M 1 Jake Kennedy de l'athlète s'étant le plus amélioré est décerné à l'athlète dont la performance à l'épreuve olympique lors du Championnat national de triathlon des FAC de cette année a dépassé largement celle de l'année dernière.
- 9.6 À la fin du Championnat national des FAC, les participants peuvent soumettre la candidature d'un athlète qui a fait preuve d'un esprit sportif exceptionnel, y compris d'un comportement responsable et éthique, de franc-jeu, d'intégrité et de respect combinés à des habiletés athlétiques remarquables. Le jury d'appel/l'officiel en chef choisira le récipiendaire selon les candidatures reçues.
- 9.7 Tout prix en argent remporté par un athlète qui participe au Championnat national de triathlon des FAC doit être remis aux SBMFC conformément aux [ORFC : Volume III – Chapitre 208 Amendes, suppressions et déductions](#) (208.45 – Déductions pour le recouvrement d'un versement supplémentaire reçu dans l'exercice des fonctions).
- 9.8 Voici le tableau des récompenses :

<u>Récompense</u>	<u>Quantité</u>	<u>Championnat national</u>	<u>Championnat régional</u>
Médailles d'or (réf. paragraphes 9.1 et 9.2)	12	✓	S.O.
Médailles d'argent (réf. paragraphes 9.1 et 9.2)	12	✓	S.O.
Prix de l'équipe régionale	2	✓	S.O.
Prix de l'athlète s'étant le plus amélioré	1	✓	S.O.
Prix de l'esprit sportif	1	✓	S.O.
Officiels	1	✓	S.O.
Soigneurs	3	✓	S.O.
Invités de marque/Présidents d'honneur	1	✓	S.O.